



## **Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2026-2032**

**Vallée du Rhône et affluents**

**Réunion publique du 16 octobre 2025**

**ARCHE Agglo – Espace EDEN – Mercurol-Veaunes**

**Synthèse des échanges**

Présence dans la salle : 10 participants dans le public, habitants de Tain l'Hermitage (1), Mercurol (4), Chantemerle (2), élus de Mercurol-Veaunes (2) et une personne qui arrive vers 19h40.

- Introduction par le Vice-président Rivières de ARCHE Agglo, Jean-Paul VALLES et le maire de Mercurol-Veaunes, Michel BRUNET
- Interventions successives des équipes techniques pour présenter le territoire et ses inondations, le bilan du programme précédent et les perspectives du prochain programme PAPI 2026-2032.

Le support en pièce jointe est détaillé et commenté et les sujets suivants sont abordés par les participants au cours des échanges.

### **Le territoire, les inondations et les acteurs – questions des présents**

Question 1 : Dans le décompte des enjeux et des habitations, est-ce qu'on parle de nombre de personnes ou de logements ?

R. : On parle de nombre de bâtiments d'habitations.

Question 2 : Comment vous informez-vous sur les zones de ruissellement ? Quelles sont vos sources d'information ?

R. : C'est basé sur une première cartographie transmise par les services de l'Etat, qui est ensuite croisée avec les enjeux et enfin consolidée par une enquête auprès des communes pour confirmations, compléments ... avec les observations locales de terrain pour les secteurs sensibles. Par ailleurs, il a pu nous être remonté des observations diffuses, par des démarches privées et individuelles.



Question 3 : Est ce que les résultats de l'étude ruissellement vont donner lieu à des dispositions dans les PLU ?

R. : Non dans un premier temps il n'y aura pas de portée réglementaire mais ce seront des éléments d'aide à la décision pour les instructions de projets (sur les axes d'écoulement identifiés notamment...). Et pour information des propriétaires, habitants et usagers. A terme il est possible que des « PPR ruissellement » soient établis puisqu'il s'agit de l'aléa inondation le plus présent en France. Mais ce serait une démarche nationale pilotée par les services de l'Etat.

#### **Le bilan du programme précédent – questions des présents**

Question 4 : Le dispositif ALABRI ne concerne-t-il que les maisons individuelles ?

R. : Il concerne les habitations, les entreprises, les bâtiments publics. Tous les types d'habitats sont concernés que ce soit une maison individuelle, un immeuble collectif, une copropriété...

Suggestion 1 : Il serait utile qu'une démarche de type « ALABRI » existe aussi pour les lotissements, en particulier dans les secteurs touchés de manière récurrente.

Suggestion 2 : Il serait utile aussi qu'il y ait des démarches d'explication/pédagogique qui expliquent les cheminements de l'eau et sensibilisent les habitants pour qu'ils ne mettent pas en place des mesures qui pourraient aggraver les choses à l'aval chez leurs voisins (murs, remblais, manque d'entretien...).

R. : En effet, si les permis de construire sont donnés, il n'y a pas de levier pour imposer des modifications en domaine privé.

Question 5 : Pour les études faites au PAPI 1 mais non suivies de travaux (par exemple sur le Torras), on comprend que les travaux vont se déployer au PAPI 2. Est-ce bien le cas ?

R. : L'intention est bien de poursuivre les études pour aboutir aux travaux dès que possible, soit en cours de PAPI 2, soit plus tard selon les priorisations et les études techniques.



## **Le projet de PAPI (2026-2032), les alternatives et ses impacts potentiels – questions des présents**

### **Actions d'aménagement du territoire et documents d'urbanisme :**

Question 6 : Dans les PLU sont indiqués des fossés. Parfois ils ne sont pas entretenus et n'existent plus. Or cela peut conduire à une augmentation des inondations par ruissellement à l'aval. Il est surprenant que le PAPI ne prévoie pas d'intervention là-dessus. Quand on est à l'aval et que l'on fait ce constat, on ne sait pas vers qui se tourner pour inciter les propriétaires à entretenir ces fossés qui pourraient nous protéger, on se sent démunis.

R. : Les fossés peuvent être publics ou privés et en effet il n'y a pas de levier pour imposer l'entretien en domaine privé. ARCHE Agglo développe des approches d'hydrologie régénérative - aussi appelées key-line design, tendant à ralentir les eaux dans les parcelles agricoles via des fossés, redans, haies... et infiltrer le plus possible à la parcelle. Ces aménagements diffus sont utiles pour la majorité des pluies mais pour les pluies exceptionnelles, elles ne permettent pas des réductions suffisantes. Pendant 50 ans, les aménagements ont favorisé l'accélération de l'eau pour la faire circuler le plus rapidement possible vers l'aval. Mais ce n'est plus la logique aujourd'hui. Cette démarche est animée par ARCHE Agglo et concerne l'ensemble du bassin versant. Il faut restaurer le cycle de l'eau à l'échelle locale, pour prévenir à la fois les inondations et les sécheresses. Pour l'instant, les contacts sont pris avec quelques agriculteurs mais l'ambition est de multiplier les partenaires.

Suggestion 3 : On voit qu'avec les montants engagés cela n'a réglé que 10% des enjeux. Ne faut-il pas envisager plutôt de déconstruire ou à minima arrêter de construire ?

R. : Dans le prochain PAPI, il est prévu le rachat pour destruction de 2 habitations. C'est effectivement une option mais qui reste marginale vu le nombre d'enjeux touchés. Dans les PLU, il y a de plus en plus de restrictions, pour les inondations mais aussi pour le « ZAN » (« Zéro artificialisation nette ») avec des réglementations contraignantes. Dans la réglementation des digues par exemple, lors d'un classement d'ouvrage, cela met des contraintes sur une bande de 100 fois la hauteur de la digue donc avoisinant souvent les 200 m.

Question 8 : Est-ce que le PLU prévoit des prescriptions concernant les constructions à venir pour limiter l'impact sur le risque inondation (vides sanitaires, interdiction de murs, infiltration à la parcelle).

R. : Oui, il y a de telles dispositions. Par exemple : mettre en place des grillages et non des murs, éviter les rehaussements de terrain... Mais la difficulté est de les contrôler ; et surtout il n'y a pas de prescriptions applicables aux parcelles agricoles.



Suggestion 4 : Serait-il possible d'acheter des parcelles agricoles pour du reboisement ?

R. : Le coût des terrains surtout en vigne AOC est très important. L'impact des défrichements existe mais c'est un compromis à trouver avec les contraintes d'exploitation et de rendement des agriculteurs. En cas de crise viticole, les dynamiques seraient différentes. Dans tous les cas, des réflexions sont menées par l'ensemble des acteurs pour retenir la terre et limiter l'érosion des sols.

**Actions d'entretien et de travaux :**

Question 9 : Les cours d'eau sont-ils assez entretenus ? Les berges bougent beaucoup, notamment par l'action des castors qui génèrent des bois flottants. On le voit bien quand on pêche sur la Bouterne notamment.

R. : Le castor est une espèce protégée sur laquelle toute intervention est interdite. Dans son fonctionnement naturel, la rivière effectivement bouge. La présence des arbres permet de stabiliser les berges, ils jouent le rôle de peigne à embâcles... Nous disposons d'un programme d'entretien pluriannuel comme présenté sur cette diapositive complémentaire (n°50). Le bois mort peut avoir un intérêt écologique et n'est pas systématiquement enlevé.

Question 10 : Sur la Burge par exemple on a l'impression d'un ensablement depuis les dernières crues et que moins de débit peut passer. Est-ce que les cours d'eau s'ensablent ? Est-ce qu'il y a encore des curages ?

R. : Cela dépend des secteurs et des cours d'eau, il n'y a pas de règle générale. A Erôme, on est sur un cône de déjection qui génère énormément de matériaux (grossiers et sables) mais sur la Bouterne depuis la création de l'autoroute, il y a un déficit de matériaux et le cours d'eau s'incise. Idem pour la Veaune. On essaie alors de mettre en place un protocole pour réinjecter des sédiments.

Question 11 : Sur la Veaune, vous avez au contraire coupé beaucoup d'arbres lors des travaux. Or ils pourraient tenir les berges. Ce que vous avez fait augmente les débits et vitesses et à l'aval ils reçoivent toute l'eau. Il aurait fallu remettre des méandres à la rivière. Par ailleurs, les arbres pompent aussi de l'eau et jouent un rôle pour l'absorber. Vous avez coupé des arbres centenaires. Un autre problème est que la sécheresse rend les sols imperméables. Et les zones de frayères ont disparu.

R. : Sur les ouvrages de type digues, il n'est pas possible de laisser des arbres car les racines des arbres peuvent fragiliser les ouvrages (ou en cas de chute de l'arbre) et leur stabilité n'est alors



plus garantie. Pour ce secteur, des bassins aval sont là pour compenser les flux. Et dès que l'emprise foncière le permet des reméandrages sont privilégiés. Dès qu'il est possible de maintenir en place la végétation nous le faisons (dans Curson il n'y avait pas d'autre choix que d'abattre des arbres pour pouvoir élargir la Veaune). En fin de travaux, des plantations avec des techniques végétales adaptées (essences) sont mises en place dans les secteurs à fort risque d'érosion. Et sinon, il est prévu de laisser repousser la végétation spontanément car elle a de plus grandes chances de rester en place. C'est effectivement une phase délicate de 5 à 6 ans. Nous avons une obligation de suivre sur 10 ans et nous interviendrons pour de la surveillance, des débroussaillages ponctuels etc.... Tous ces travaux ont été anticipés avec des experts naturalistes pour limiter le plus possible les incidences sur la faune et la flore. Par exemple, par endroits nous avons laissé près des berges verticales pour favoriser les habitats de certaines espèces d'oiseaux qui vivent dans ces flancs abrupts de rivière. Des pêches électriques de sauvegarde des poissons ont été réalisées avant les travaux.

#### **Communication sur les actions menées :**

Suggestion 5 : il serait intéressant que vous communiquiez plus sur ces actions (keyline design, hydrologie régénérative...) car par exemple dans notre lotissement qui est très impacté car en bas de coteaux, les colotis ont l'impression que rien n'est fait. Il serait rassurant de savoir que vous travaillez sur ces sujets et de savoir ce qui se fait en amont de chez nous pour aller dans ce sens. Nous nous étions renseignés auprès de notre constructeur qui avait indiqué que la gestion de nos eaux pluviales est dimensionnée pour traiter les eaux issues de nos parcelles, et non celles venues de l'amont. Ce qui créé forcément des inondations lors de pluies générant des ruissellements importants.

R. : Nous prenons bonne note de cette suggestion de communication. Nous travaillons en priorité en amont des secteurs sensibles pour limiter les phénomènes de ruissellement (l'étude est en cours) et pour l'instant aussi en fonction des opportunités et des mobilisations des acteurs concernés. Les habitants ont aussi un rôle à jouer, par exemple en plantant des haies plutôt qu'en montant des murs notamment. De la sensibilisation pourrait être renforcée dans les secteurs sensibles.

Suggestion 6 : Pourriez-vous venir en AG de notre lotissement pour parler de ces sujets ? Car la confiance dans les administrations qui ont fourni les permis est ébranlée.

R. : Oui cela fait partie des actions possibles, nous prenons bonne note de cette idée et sommes à l'écoute des opportunités pour sensibiliser les particuliers. Il faudrait nous envoyer une demande à l'adresse : [digues@archeagglo.fr](mailto:digues@archeagglo.fr)



Suggestions 7 - collectives: il serait intéressant de communiquer plus sur vos actions, notamment dans le journal d'ARCHE Agglo qui paraît 2 à 3 fois par an. Sinon le dépôt de courrier en boîtes aux lettres reste le meilleur moyen de toucher les gens. Il serait intéressant aussi de mettre vos affiches aux entrées d'écoles ou de collèges. Au moins on les verrait quand on passe à pied. Sinon un très bon moyen serait de grands panneaux sur les grands axes et les ronds-points. Selon que l'on passe à pied ou en voiture, il faut des moyens différents.

R. : En effet. Actuellement, il y a des communications globales via des médias ou les réseaux sociaux ou sinon des communications plus ciblées pour parler des projets locaux. Nos premiers relais de communication sont les communes. Les établissements scolaires peuvent être de bons relais à condition qu'ils souhaitent relayer l'information car c'est de leur responsabilité. Les affiches sur les grands axes ne sont pas des affichages officiels, c'est souvent un frein.

Suggestion 8 : il faudrait en effet que les communes relayent ce qui s'est fait chez eux car sinon on a l'impression que « dans les petits villages, il n'y a rien de fait ». Et c'est dommage car cela valoriserait les actions.

Suggestion 9 : il est bien dommage que le RGPD ne permette pas d'envoyer des SMS pour avertir de ce type de réunion sur ces sujets d'intérêt général, comme pour FR Alerte.

R. : En effet mais pour l'instant le RGPD ne le permet pas.

#### **Budget prévisionnel :**

Question 12 : Vu les coupes budgétaires actuelles dans les budgets de l'Etat faut-il s'attendre à des coupes sur ces sujets ?

R. : Pour l'instant cela n'est pas prévu.

Monsieur le Vice-Président remercie les participants et les intervenants, et conclut la réunion à 20h45. Elle est poursuivie par des échanges conviviaux.